



## ATTESTATION D'ADHESION EXCLUSIVE 2024

J'atteste par ce document unique être **adhérent EXCLUSIF DPGS**

**VALABLE DU 01 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024**

**Cette attestation n'est pas rétroactive et est valable seulement pour l'année 2024**

**DATE OBLIGATOIRE :**

**TAMPON ET SIGNATURE DU OU DES TITULAIRES :**

**LA COTISATION ANNUELLE 2024 EST DE 468 € TTC (390 HT), ELLE SERA REGLEE PAR :**

Chèque

Virement

Prélèvement

Toutes autres informations d'autres groupements ou des contrats spécifiques d'achats ne peuvent pas être pris en compte par les partenaires DPGS, la double appartenance groupement n'étant pas possible de par notre règlement intérieur.